

PAR LA POSTE ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 30 janvier 2006

Me Véronique Dubois, Avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
800, Place Victoria, suite 255
Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du contrat d'approvisionnement en électricité découlant de l'appel d'offres A/O 2004-02 – Dossier R-3593-2006

Me Dubois,

Hydro-Québec Distribution demande à la Régie de l'énergie d'approuver le contrat conclu avec Tembec Inc. à la suite de l'appel d'offres pour un bloc d'énergie produite par cogénération. Le Distributeur demande également d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion de certains renseignements qui sont en rapport avec ce contrat.

Au préalable, le Distributeur avait soumis trois dossiers semblables suite aux appels d'offres A/O 2002-01 (R-3515-2003), A/O 2003-01 (R-3533-2004) et A/O 2003-02 (R-3569-2005). Dans les trois cas, la Régie de l'énergie avait rendu une ordonnance qui interdit la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements en raison de leur nature confidentielle et de l'intérêt public.

Cette démarche est conforme à l'art. 30 de la Loi sur la Régie de l'énergie :

« La Régie peut interdire ou restreindre la divulgation, la publication ou la diffusion de renseignements ou de documents qu'elle indique, si le respect de leur caractère confidentiel ou l'intérêt public le requiert ».

L'AIEQ a pris connaissance des décisions de la Régie prises dans les dossiers susmentionnés (D-2003-146; D-2004-115; D-2005-129) et partage cette opinion. Au vu de l'analogie de la demande présentée par le Distributeur et de la conformité à la Loi, l'AIEQ juge pertinent que la Régie accède à cette demande.

L'AIEQ estime que la jurisprudence relative au présent dossier est claire. En raison de cette évidence elle **ne soumettra pas d'observation**.

Nonobstant ce qui précède, l'AIEQ recommande respectueusement à la Régie d'approuver le contrat d'approvisionnement en électricité intervenu le 3 octobre entre Hydro-Québec Distribution et Tembec Inc. ainsi que d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements jugés confidentiels.

Nous vous prions d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-François Samray', with a stylized flourish at the end.

Jean-François Samray
Président directeur général

JFS/mj